



Déclaration d'acteurs du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de bassin versant du Tescou

à l'Instance de Co-construction du 20 février 2026

Nous, acteurs du projet de territoire, ayant proposé un scénario « agroécologie et ressources en eau »*, soucieux de relever les ambitions partagées exposées dans notre charte commune et en particulier de « *maintenir une agriculture diversifiée et pourvoyeuse d'emplois, tout en renouvelant notre rapport au vivant* » sommes attachés, comme le préconise cette même charte, à ce que soit mis en œuvre un panel de solutions consensuelles qui apportent un supplément d'eau aux parties non réalimentées du Tescou et du Tescounet, tout en préservant les zones humides dont celle du Testet, la plus importante du territoire.

Nous prenons acte de la dernière version du diagnostic de territoire à laquelle nous avons pu contribuer.

Cependant nous regrettons :

- Que n'ait pas été faite une distinction claire des besoins d'irrigation actuels (satisfaits et non satisfaits) et de leur évolution, comme le prescrit l'instruction gouvernementale, alors que nous disposons de tous les éléments pour le faire ;
- Que n'ait pas été inclus dans le diagnostic, comme nous l'avons demandé, un chapitre sur les sols qui distingue les RU et RFU des côteaux et de la zone de plaine ;
- Que n'ait pas été actée la capacité, par les pratiques agroécologiques, de réduire les besoins d'intrants (irrigations, pesticides, engrais chimiques) et de stockage de carbone.

Pour nous le diagnostic reconnaît, le rôle fondamental des zones humides comme contributeur de la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Il rappelle la charte, signée par tous les acteurs, qui indique clairement l'objectif de « *s'attacher à la restauration des ripisylves dans les secteurs où elles sont absentes, à la préservation ou la restauration des zones humides* ».

Nous regrettons donc, que ne soit pas encore actée explicitement la préservation et la restauration de la zone humide du Testet, alors que le diagnostic comme la charte le préconisent implicitement.

Toutefois, dans une volonté de ne pas bloquer le processus, nous avons décidé de consentir au diagnostic qui vise à des objectifs partagés.

Ce consentement, n'est pas un blanc-seing pour la suite du processus de la part de nos 9 organisations. En effet, comme l'indique la fiche action 3.4 « SCHÉMA D'ORGANISATION DE LA MOBILISATION ET DE LA GESTION DE LA RESSOURCE POTENTIELLE EN EAU » : « *l'objectif est d'établir un schéma de mobilisation et de gestion de la ressource en eau qui permette une optimisation et une efficacité maximale des potentialités offertes par le territoire et **faisant consensus auprès des acteurs du territoire*** ».

Dans cet esprit nous avons bon espoir d'arriver à un panel de solutions qui permette de manière consensuelle de sortir par le haut du conflit qui a endeuillé ce territoire.

Le projet de territoire deviendrait alors un vrai exemple, au-delà du territoire même, montrant qu'il est possible, par un dialogue organisé, de co construire des solutions consensuelles.

* Organisations signataires de la déclaration: Confédération paysanne Tarn et Tarn-et-Garonne, ADEAR Tarn et Tarn-et-Garonne, Nature & Progrès Tarn, FNE 82, UPNET-FNE81, Collectif Testet, Lisle Environnement.